

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 21h30 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. LALLEMENT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme HACHE, M. LEMERAY, Mme AUBERT, Mme HUZÉ, Mme PASTUREL, M. SELLIER, Mme BONNET, M. AMBROISE, M. NIEUWJAER, M. BOSSELUT, Mme PAULIN, M. CARLOTTI, Mme DESMEDT.

Absents : M. TERRIS (pouvoir donné à M. VYNCKE), Mme RENAULT, M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné M. DESSAUX), Mme BULLIOT, M. ROBERT, Mme NOIROT (pouvoir donné à Mme PAULIN).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 21h30.

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 11 - 2019** du 16 mai 2019 acceptant la proposition de la société PSR - ZI de la Croix Blanche – 31 rue du Petit Fief – 91707 Ste Geneviève des Bois en vue d'effectuer une opération de retrait de plomb dans l'église Notre Dame de l'Assomption à Forges-les-Bains pour un montant de 54 550,90 € HT.

☞ **Décision 12 - 2019** du 22 mai 2019 définissant, suite au défrichage qui sera mené en vue de l'extension du cimetière, la vente de bois aux forgeois :

- Le bois sera coupé sur site en buches d'un mètre de longueur et livré au domicile des particuliers résidant à Forges-les-Bains.
- Le volume minimum de commande est de 3 stères, le volume maximal de 9 stères.
- Le prix de vente du bois livré est fixé à 30 € le stère. Le règlement est à faire en mairie.

☞ **Décision 13 - 2019** du 22 mai 2019 fixant les tarifs des repas pour la soirée des Thermes qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 comme suit : Repas adulte et enfants > 12 ans : 9.50 €, repas enfant < 12 ans : 6,50 €.

☞ **Décision 14 - 2019** du 27 mai 2019 acceptant la proposition de la société GRENET – 3, rue de la Libération - Bonvilliers – 91150 MORIGNY en vue de procéder à des travaux complets de couverture sur l'école maternelle de Forges-Les-Bains, pour un coût de 31 257,00 € HT.

☞ **Décision 15 - 2019** du 27 mai 2019 acceptant la proposition de la société PSR ZI de la Croix Blanche – 31 rue du Petit Fief – 91707 Ste Geneviève des Bois en vue d'effectuer des travaux de peinture dans les écoles maternelle et élémentaire de Forges-les-Bains et pour un montant de 37 365,00 € HT

☞ **Décision 16 - 2019** du 04 juin 2019 fixant les tarifs pour la sortie organisée par le Club Des Jeunes, le mardi 2 juillet 2019 au Parc Astérix, comme suit (selon le quotient familial):

Tranche Q	Coût
T9	25,00 €
T8	22,50 €
T7	20,00 €
T6	17,50 €
T5	15,00 €
T4	12,50 €
T3	10,00 €
T2	7,50 €
T1	5,00 €

Question :

Décision n° 13. Quelle a été la recette et comment est affecté cet argent ?

Réponse : 1 757,50 € pour le budget communal et 402,50 € pour le budget de la Caisse des Ecoles.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Aucune remarque par écrit n'a été formulée.

Prise de position :

La minorité rappelle qu'elle va voter contre ce compte-rendu car les noms des intervenants dans les débats ne sont plus mentionnés

Vote :

➤ *Le conseil par 18 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions approuve ce compte-rendu.*

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) DE 1^{ÈRE} CLASSE

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER

Un agent communal peut prétendre à un avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (actuellement 2^{ème} classe).

Il s'agit d'un agent à temps complet. Le coût pour la Commune d'un tel avancement est de 1 121 € par an en année pleine.

Il est proposé au conseil de créer ce poste à compter du 1^{er} juillet 2019.

Prise de position :

La minorité annonce qu'elle va s'abstenir faute d'éléments pour apprécier la proposition faite au conseil de créer ce poste.

Vote :

➤ *Le conseil par 21 voix pour, 3 abstentions décide de créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.*

DÉLIBÉRATION CADRE POUR LES EFFECTIFS CONTRACTUELS DANS LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : Mesdames CHABRIER et GAMBART.

La délibération proposée fixe les effectifs plafonds et les horaires plafonds pour les secteurs périscolaire et enfance jeunesse. Particularité, l'intervenant musical qui intervient sur l'école élémentaire et qui relève d'une délibération spécifique d'octobre 2001, a été intégré.

Débat :

Question : Des indices de rémunération ont été revalorisés, pourquoi ?

Réponse : L'indice 325 correspond au SMIC dont l'évolution s'impose, d'où l'actualisation.

Q. : Il y a des variations dans les effectifs maximum. A quoi sont-elles dues ?

R. : Il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte : la hausse des effectifs scolaires en maternelle par exemple avec des incidences sur le périscolaire, mais également une prévision de congé maternité ainsi que des absences pour des formations.

A noter également l'intégration de l'ALSH élémentaire qui a ouvert en février dernier et qui est pris en charge financièrement à 100 % par la Communauté de Communes, ainsi que le renforcement potentiel de l'encadrement dans les bus pour faire face à d'éventuelles absences maladie.

Prise de position :

La minorité estime qu'elle ne dispose pas des éléments qui justifient les variations, puisqu'une partie de ces variations découle de l'organisation actuelle mais surtout de son évolution pressentie pour la prochaine rentrée scolaire. Elle ne pourra donc pas voter cette délibération et va donc s'abstenir.

Réponse : Les ajustements sont travaillés en commission des affaires scolaires et la complexité de la situation du terrain ne permet pas d'envisager une information avec un niveau de détails tel que celui voulu par la minorité.

Vote :

➤ *Le conseil par 21 voix pour, 3 abstentions adopte la délibération cadre pour les effectifs contractuels dans les services périscolaires.*

ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Rapporteur : Monsieur DESSAUX.

La Commune est déjà adhérente à ce comité qui lui a décerné un prix : 1 fleur à la ville fleurie. Jusqu'à maintenant, cette adhésion était gratuite, mais à partir de cette année, c'est payant, soit 225 € à l'année.

Débat :

Question : Avoir une ville fleurie c'est bien et c'est agréable. Encore faut-il savoir jusqu'où aller. Dépenser 225 € pour une reconnaissance extérieure, est-ce vraiment nécessaire ?

Réponse : C'est une reconnaissance, certes extérieure, des efforts qui sont consentis, pas seulement en termes de quantité de fleurs, mais également en termes de choix de fleurissement avec plus de plantes vivaces. Cette démarche qui va dans le sens d'un meilleur cadre de vie a un coût qui reste modeste par rapport à ce que représente le fleurissement.

Vote :

➤ *Le conseil par 18 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions décide de l'adhésion de la Commune à cet organisme, autorise Madame la Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant.*

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA POUR LA FÊTE DU MARCHÉ ET DES COMMERÇANTS

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

La municipalité souhaite organiser avec l'appui des commerçants de Forges, une tombola à l'occasion de la fête du marché et des commerçants qui aura lieu le samedi 29 juin. Un règlement a été élaboré et il est soumis à l'approbation du conseil.

Débat :

Question : Comment aura lieu le tirage au sort ?

Réponse : Très classiquement, tous les bulletins seront placés dans une urne transparente puis mélangés, ensuite une main innocente, selon l'expression consacrée, les tirera dans l'ordre annoncé dans le règlement.

Q : A qui vont revenir les bénéfices ?

R : A la Commune pour payer les animations et prestations liées à cet événement.

Q : Quel budget prévisionnel pour ces animations ?

R : Environ 1 200 € plus le coût de l'intervention des services techniques un samedi. A souligner également la forte implication des commerçants, artisans et entrepreneurs forgeois.

Vote :

➤ *Le conseil par 24 voix approuve ce règlement.*

QUESTIONS ET POINTS DIVERS

☞ Il y aura un conseil municipal le mardi 9 juillet.

☞ Questions de la minorité :

1/Est-ce que Pierreval a communiqué la hauteur des arbres qui seront plantés à Vitalis ?

Réponse : Pour l'instant non, il y aura une relance demain.

La minorité souhaite que la Maire appuie la demande d'une deuxième étude phytosanitaire par rapport à deux arbres précis.

2/Par rapport au Programme Local de l'Habitat intercommunal, est-il envisagé une plénière à ce sujet ?

La municipalité réfléchit à cette éventualité. La commission urbanisme a déjà reçu et va recevoir encore prochainement des documents sur ce sujet en vue de recueillir son avis, mais cela ne pose pas de problème pour transmettre les documents à tout le conseil.

↳ Les poteaux à l'entrée de ville côté Briis ont été détériorés par un convoi exceptionnel. Un constat d'assurance a été fait.

↳ Prochaines balades « Bon pied bon œil » organisées par le PNR le 30 juin et le 6 juillet. Renseignements auprès du PNR. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

↳ Les travaux d'assainissement rue d'Adélaïde vont démarrer la semaine prochaine et la rue Babin sera impactée début juillet (après la fin de l'école).

↳ Prochaine commission de suivi pour ECT (carrière de Bajolet), le 2 juillet prochain.

↳ Centre d'accueil de la mairie de Paris : des rendez-vous vont avoir lieu d'ici la mi-juillet et le conseil municipal devrait délibérer sur ce sujet avant la fin de l'année.

↳ Restaurant scolaire : les études ne sont pas finalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat obscured by the line it crosses.

Marie LESPERT-CHABRIER